



## ACHAT ET INSTALLATION DES ACCESSOIRES DE POMPAGE SOLAIRE

Progettomondo.mlal recherche une firme en vue de la réhabilitation de deux (02) Petits Périmètre Irrigués (PPI)

**PROGETTOMONDO MLAL HAITI**

**Dossier d'Appel d'Offre**

***Réf. Dossier : DAO/TAGK004/PMM/2020***

**ACHAT ET INSTALLATION DES ACCESSOIRES DE POMPAGE SOLAIRE**

DANS LE CADRE DU PROJET : Tèt ansanm pou grangou kaba : Programme de valorisation des productions locales, de protection des bassins versants et de renforcement de filets de sécurité sociale pour l'amélioration des capacités de résilience des communautés et des populations vulnérables d'Anse Rouge et Terre Neuve (Haut Artibonite)

CODE DU PROJET : FED/2018/402-492

**ADRESSE DE RECEPTION DES OFFRES**

*ProgettoMondo Mlal Haiti  
Puits Blain 4, Imp. Mangonès # 29, Pétion-Ville, Port-au-Prince*

*Ou*

*# 7, Ruelle la Sagesse, Gattereau, Gonaïves*

**DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES**

**Le 31 Décembre 2020 à 17h00**



## SOMMAIRE

ACHAT ET INSTALLATION DES ACCESSOIRES DE POMPAGE SOLAIRE .....	1
SOMMAIRE .....	2
INVITATION AUX SOUMISSIONNAIRES .....	3
I. INSTRUCTIONS POUR LES SOUMISSIONNAIRES .....	6
1.Fournitures .....	6
2.Calendrier .....	6
3.Comité d’Evaluation.....	7
4.Participation.....	8
5.Type de contrat.....	9
6.Devise .....	9
7.Période de validité de l’Offre.....	9
8.Langue des Offres .....	9
9.Présentation des Offres.....	10
10.Contenu des Offres.....	10
11.La fixation des prix.....	12
12.Information complémentaire avant la fin de la période de présentation des Offres .....	12
13.Modification ou retrait des offres .....	13
14.Couts de préparation des Offres .....	13
15.Propriété des offres.....	13
16.Ouverture des Offres .....	13
17.Session d’évaluation de documentation légale/financière et de la documentation technique du soumissionnaire .....	14
18.Evaluation et Adjudication des offres.....	15
19.Signature du contrat, Garantie d’Accomplissement du contrat et Garantie de qualité de la fourniture .....	16
20.Modalité de payement .....	16
21.Clauses déontologiques .....	16
22.Droit de l'autorité contractante d'accepter ou de rejeter les offres .....	17
23.Réclamations .....	18
II. CRITÈRES D’ÉVALUATION.....	19
III.SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES.....	22
Annexe 3 : Formulaire d’Offre Financière en Prix Unitaires (et en prix total).....	27
Annexe 4 : Curriculum Vitae de l’Entreprise soumissionnaire .....	27
Annexe 5 : MODELE DE CONTRAT .....	28
Pour information .....	32



## Invitation aux soumissionnaires Invitation Procédure négociée concurrentielle

### Procédure No. 04/2020

Progettomondo.mlal (PMM) est une (Ong) de volontariat national et international. (Italie). Amérique Latine et en Afrique, Progettomondo Mlal est une Organisation non gouvernementale (ONG) de volontariat national et internationale. Elle a été constituée en 1966, et a son siège à Vérone (Italie). Elle a pour objectif de promouvoir et soutenir l'engagement de volontaires en Afrique et Amérique Latine et de stimuler et renforcer le volontariat sur le territoire italien.

En Haïti, depuis 1998, PMM base ses interventions sur une approche intégrée et holistique. Grâce aux financements de différents bailleurs de fonds, PMM exécute des projets dans les secteurs de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, les droits de l'homme et le renforcement de la gouvernance locale, avec une attention particulière aux droits des femmes et des enfants.

Dans le cadre du 11<sup>ème</sup> FED promu par l'Union européenne (UE), PMM a reçu une subvention 11eme FED, pour mettre en œuvre un projet de renforcement durable de la résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables des communes de Anse Rouge et de Terre Neuve (département de l'Artibonite).

Cette initiative, intitulé « **Tèt ansanm pou grangou kaba** : Programme de valorisation des productions locales, de protection des bassins versants et de renforcement de filets de sécurité sociale pour l'amélioration des capacités de résilience des communautés et des populations vulnérables d'Anse Rouge et Terre Neuve (**FED/2018/402/492**), est mis en œuvre par PMM en partenariat avec Gruppo Volontariat Civile (GVC), AMURT-Haïti et CRESFED pour une durée globale de 47 mois. Ils vous invitent à soumettre une offre pour participer dans la procédure négociée dont les détails sont indiqués dans les pages suivantes.

#### CONSIDERANT :

1. Que c'est une obligation de toute Administration d'assurer la transparence des toutes les procédures visant à sélectionner les fournisseurs privés pour acheter les biens et les services dont elle a besoin, et de les acheter aux conditions de qualité et de prix les plus favorables, en accord avec les principes d'économie et d'efficience ;
2. Que dans le programme d'exécution du Projet sous-mentionné il est prévu la fourniture de deux (02) systèmes de pompes solaires ;
3. Qu'en conformité avec ce qui est stipulé dans l'Article 5.3 et détaillé dans l'Annexe IV « procédures de réalisation des contrats applicables pour les bénéficiaires des subventions dans le cadre de l'action extérieure » du contrat de subvention signé entre l'Union européenne et ProgettoMondo Mlal, il faut réaliser la **Procédure négociée concurrentielle**.

#### IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

1. De démarrer la **Procédure négociée concurrentielle** pour la fourniture et installation de deux (02) systèmes de pompes solaires dans le cadre du Projet : « **Tèt ansanm pou grangou kaba** : Programme de valorisation des productions locales, de protection des bassins versants et de renforcement de filets de sécurité sociale pour l'amélioration des capacités de résilience des communautés et des populations vulnérables d'Anse Rouge et Terre Neuve (**FED/2018/402/492**) en conformité avec les limites et les spécifications techniques données aux fournisseurs.

La présente carte d'invitation sera remise par Courier et par mail, les autres documents par mail en utilisant l'adresse mail suivant : [procurementhaiti.mlal@gmail.com](mailto:procurementhaiti.mlal@gmail.com)



Les soumissionnaires qui veulent participer devront accuser réception par mail à l'adresse susmentionnée ;

1. L'entité ayant la charge d'assurer le suivi de chaque action prévue dans ce processus est le comité d'évaluation ;
2. Les concurrents désirant participer à la procédure pour l'adjudication du contrat de fournitures, peuvent remettre leur Offre à PMM jusqu'au **31 Décembre 2020** à 5.00 p.m., délais de rigueur, aux adresses suivantes : **Bureau de ProgettoMondo Mlal**, # 29, Impasse Mangonès, Puits Blain 4, Port-au-Prince, Bureau Pays de ProgettoMondo Mlal ou **Bureau de ProgettoMondo Mlal** des Gonaïves # 7, Ruelle la Sagesse, Gattereau, Gonaïves, et recevoir obligatoirement un accusé de réception ;
3. Le jour suivant, le Comité d'Évaluation procédera à l'ouverture des offres en séance publique en présence des soumissionnaires qui veulent y assister.  
A partir du **11 janvier 2021** le Comité d'Évaluation commencera le processus d'évaluation des offres techniques et financières qui aboutira à l'Adjudication du Contrat ;
4. Les dépenses de préparation et de présentation des offres sont à la charge du soumissionnaire.

Gonaïves – (Haïti), le 23 novembre 2020

Claudia Mocchi Coordinatrice du projet

- **Contexte**

ProgettoMondoMlal et CISV constituent un consortium stable en Haïti. Le consortium mène une série de projets de développement dans les domaines de l'agriculture, du renforcement des organisations de base, des nouvelles énergies, des droits de l'homme et de la protection des enfants. Les deux ONG ont mis en place une structure de coordination unique dans le pays, avec un seul représentant de pays commun.

Progettomondo.mlal est chef de file dans un programme multisectoriel de sécurité alimentaire comprenant des actions visant à améliorer les produits locaux, à protéger les bassins versants et à renforcer les filets de sécurité sociale afin d'améliorer la résilience et la sécurité alimentaire et nutritionnelle des communautés vulnérables des communes de l'Anse Rouge et de Terre Neuve (Département de l'Artibonite).

- **Objectifs**

L'action vise à renforcer les communautés et les ménages vulnérables confrontés à l'insécurité nutritionnelle et alimentaire en s'attaquant à ses causes profondes dans le Haut Artibonite. Dans un contexte marqué par le changement climatique (chocs récurrents dans la zone) et par des services de base limités, l'objectif est de casser la chaîne de transmission intergénérationnelle de pauvreté multidimensionnelle et d'insécurité alimentaire chronique, en mettant l'accent sur les communautés, ménages et enfants les plus marginalisés et vulnérables. Dans cet objectif, l'action proposée entend piloter un « modèle de résilience » sensible à la nutrition, qui puisse (i) protéger et récupérer les ressources naturelles (protection des bassins versants), (ii) promouvoir les filières productives locales y compris le sel (aussi à travers la promotion de l'entrepreneuriat

social), (iii) encourager l'inclusion des ménages les plus vulnérables dans de dynamiques de développement socioéconomique (renforcement des filets sociaux) et (iv) renforcer une gouvernance locale de la SAN.

- **Profil du Soumissionnaire**

ProgettoMondo Mlal est à la recherche d'une firme en vue de réaliser une étude détaillée sur un point d'eau et un puit artésien. Spécifiquement, cette étude devra favoriser une étroite harmonisation des systèmes : débit des points d'eau, les capacités des pompes, des panneaux et des batteries pour bien arroser ces PPI, qui couvrent environ 400 ha, dont 200 ha chacun. La firme devra également réhabiliter deux (2) PPI (Petits Périmètre Irrigués) avec deux (2) systèmes solaires de pompages, dans les zones de Bonal et Letang dans la Commune de Anser Rouge, Département de l'Artibonite. Le fournisseur via l'annexe B pourra formuler son offre, qui peut être partielle (seulement pour une PPI) ou totale.

- **Lieu de réalisation**

L'installation est à réaliser dans la Commune de Anse Rouge, Département de l'Artibonite.

- **Durée**

L'action se déroulera sur quatre (4) mois, approximativement à partir de décembre 2020.

- **Type d'intervention**

Cette action prévoit la réhabilitation de deux (02) PPI (Petits Périmètre Irrigués) dans lesquels 2 systèmes solaires de pompages seront mis en place. Cette activité rentre dans le but de diminuer la dépendance d'agriculteurs du système pluvial qui est très faible et très mal éparpillés pour favoriser une meilleure productivité agricole. Ces deux PPI (Petits Périmètre Irrigués) couvrent 400 ha de terres avec environ 850 agriculteurs/agricultrices bénéficiaires. Cette réhabilitation concerne deux (2) PPI dans lesquelles, on va assurer la mise en place de 2 systèmes solaires de pompage. Ce projet d'aménagement et de réhabilitation de ces petits périmètres irrigués vise à accroître la production agricole afin d'assurer une indépendance alimentaire dans cette commune très vulnérable où la pluviométrie ne dépasse les 500 millimètres l'an malgré une très bonne potentialité agricole (avec ses deux plaines l'Arbre et Colombier). La dynamique proposée vise à faire participer les agriculteurs aux activités qui favorisent leurs autonomies alimentaires. L'activité prévoit l'achat et l'installation des pompes solaires (les équipements en place ne sont plus fonctionnels et ils étaient économiquement inefficients, le choix de passer au solaire permettra une réduction des coûts pour les usagers et un meilleur impact environnemental).

- **Rôle et responsabilités**

A la fin de cette étude, ProgettoMondo Mlal doit être capable de :

- Connaître en profondeur les débits du point d'eau de l'Etang et d'un des puits artésiens de Bonal ;
- Identifier leurs profondeurs pour faciliter l'achat des conduits d'eau en tuyaux ;
- Identifier les sous-activités clés à mettre en place jusqu'au fonctionnement réel des deux pompes sur les PPI ;
- Inventorier tous les matériels nécessaires de l'étude jusqu'au fonctionnement des pompes et leurs coûts avec des pro formats ;
- Mentionner tous les détails techniques des matériels et matériaux à acheter ;
- Soumettre le rapport final ;

## I. INSTRUCTIONS POUR LES SOUMISSIONNAIRES

Lorsque le candidat (aussi nommé, dans le document, le *soumissionnaire*) présente son offre, il accepte intégralement et sans exception les conditions générales et particulières applicables à ce Contrat, comme seule base de réglementation de Procédure négociée concurrentielle (dorénavant, la *Procédure*). En d'autres termes, le soumissionnaire ne peut en aucun cas faire appel à ses règlements internes pour justifier une action dans le cadre de cette procédure. Les concurrents doivent examiner avec attention le formulaire et appliquer toutes les instructions, dispositions et spécifications contenues dans ce dossier. Le Comité d'Évaluation ne prendra en compte aucune réserve exprimée dans l'Offre par rapport au dossier de la Procédure. Toute réserve causera l'annulation immédiate de l'offre qui ne passera pas à la phase suivante de l'évaluation.

### 1. Fournitures

#### 1.1 L'objet du contrat

- a) **Le présent contrat prévoit la réalisation d'un diagnostic technique pour l'analyse des deux forages objet de la réhabilitation et la fourniture de deux (02) systèmes de pompes solaires** à Anse Rouge, en accord avec la totalité des spécifications techniques (voir section III).
- b) **Envoi des équipements.** L'Autorité contractante demande que le soumissionnaire sélectionné envoie les fournitures, au maximum, soixante-dix (60) jours après la signature du contrat.
- c) **Prestations complémentaires.** CIF Port-au-Prince. Les soumissionnaires doivent aussi prendre en compte dans leur offre tous les frais prévus par le code CIF (costs, insurance, freight).

1.2 Les fournitures doivent être entièrement conformes aux Spécifications Techniques du Dossier de la Procédure négociée concurrentielle (Section III : Spécifications Techniques).

### 2. Calendrier

	DATE	HEURE	LIEU
<b>Envoi par l'Autorité contractante aux soumissionnaires</b>	<b>23/11/2020</b>	<b>17 :00</b>	<b>E-MAIL / COURRIER remise aux bureaux</b>

Délai pour solliciter clarifications au Comité d'Evaluation	23/12/2020	17 :00	E-MAIL
Délai pour répondre aux questions du Comité d'Evaluation	23/12/2020	17 :00	E-MAIL
Délai pour présenter l'offre par le soumissionnaire	31/12/2020	17 :00	E-MAIL / COURRIER remise aux bureaux
Session d'ouverture des offres	11/01/2021		Bureau PROGETTOMONDO MLAL Gonaïves
Session d'examen préliminaire du comité d'évaluation pour vérifier si la documentation présentée est complète	13/01/2021		Bureau PROGETTOMONDO MLAL Gonaïves
Envoie aux concurrents de la demande pour compléter l'information de l'Offre	14/01/2021		E-MAIL
Délai pour remettre l'information manquante par les Soumissionnaires	18/01/2021		E-MAIL
Session d'examen du comité d'évaluation pour vérifier si la documentation demandée a été complétée	21/01/2021		Bureau PROGETTOMONDO MLAL Gonaïves
Session du comité d'évaluation pour la sélection du Soumissionnaire et l'adjudication du contrat	22/01/2021		Bureau PROGETTOMONDO MLAL Gonaïves

### 3. Comité d'Evaluation

Le Comité d'Evaluation est l'Organisme responsable d'exécuter la Procédure et d'assurer la transparence et le respect des normes contenues dans le dossier.

Il sera composé de 3 (trois) à 5 (cinq) membres qui assurent l'impartialité et la confidentialité du processus et la représentation des associés du Projet. Le nombre de membres du Comité nécessaire et suffisant pour déclarer une session valide est de **3 (trois) membres**.

A la fin de chaque session, le Comité rédigera et signera un rapport qui sera remis aux soumissionnaires.



**Chaque rapport devra être** signé par un nombre **impair** de membres.

#### 4. Participation

Peuvent participer à cette procédure des soumissionnaires privés ou publiques, haïtiens. Les sociétés ou entreprises ne doivent pas être frappées par les interdits mentionnés ci-après, correspondants aux **MOTIFS D'EXCLUSION**. Seront exclus les soumissionnaires :

- a. qui sont impliqués dans un processus de faillite, liquidation, intervention judiciaire ou appel des créanciers, clôture d'activité ou toute autre procédure similaire résultant d'un processus de la même nature en vigueur dans la législation ou règlement national ;
- b. qui ont été condamnés avec sentence définitive pour tout délit qui affecte leur éthique professionnelle ;
- c. qui ont commis une erreur professionnelle grave, contestée par l'Organisme Contractant à travers tout moyen mis à sa disposition ;
- d. qui ne sont pas ponctuels avec les paiements de la sécurité sociale ou des impôts en accord avec les dispositions légales du pays dans lequel ils sont établis ; ou du pays dans lequel ils doivent exécuter le contrat ;
- e. qui ont été condamnés avec sentence définitive pour actes de corruption, fraude, participation à une organisation délictueuse ou tout type d'activité illégale qui implique un dommage financier pour la communauté ;
- f. qui, dans le cadre d'un autre contrat avec financement publique, a été jugé coupable d'inachèvement des obligations contractuelles.

L'Organisme contractant acceptera comme preuve suffisante du fait que le soumissionnaire ne se trouve pas dans l'une des situations prévues aux lettres **a, b, e**, la présentation d'un certificat pénal récent, ou d'un document équivalent émis par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de résidence et en Haïti, qui indique que le soumissionnaire est exclu de ces cas de figure.

L'Organisme contractant acceptera comme preuve suffisante du fait que le soumissionnaire ne se trouve pas dans la situation prévue aux lettres **d**, un certificat récent émis par l'Autorité compétente du pays dans lequel le soumissionnaire travaillait ou travaille encore durant les cinq dernières années.

Dans le cas où ce type de document ne serait pas émis par le pays intéressé, il sera substitué par une déclaration sur l'honneur réalisée par le soumissionnaire devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel compétent dans le pays d'origine ou de résidence.

En conformité avec la loi nationale du pays de résidence du soumissionnaire, les documents susmentionnés se référeront aux personnes physiques, morales et juridiques, y compris, dans les cas où l'Organisme d'Evaluation le juge nécessaire, les entrepreneurs ou n'importe quelle autre personne avec faculté de représentation, de décision ou de contrôle du soumissionnaire.

Les soumissionnaires doivent présenter les preuves habituelles, en accord avec la loi du pays où ils ont leur siège et en Haïti, du fait qu'ils ne se trouvent pas dans une des situations susmentionnées. Ces preuves doivent être récentes c'est-à-dire qu'elles doivent être datées de 180 jours avant la date limite de présentation de l'Offre. De plus, les soumissionnaires doivent présenter une auto-déclaration stipulant qu'ils





n'apporteront aucune modification à leur situation dans la période qui suit l'émission de l'approbation ou du choix du contractuel.

Le Comité d'Evaluation se réserve le droit si nécessaire de consulter les services compétents pour évaluer la situation légale et administrative des soumissionnaires. Dans le cas où l'une des situations suivantes se présentera, ces derniers seraient exclus du processus :

1. Conflit d'intérêt ;
2. Fausses déclarations ou non présentation de l'information requise par le Comité d'Evaluation.

De plus, dans le cas où il a été accepté, il sera soumis à des sanctions financières allant jusqu'à 10% du montant total du contrat.

Au cours du processus d'adjudication, les soumissionnaires devront prouver la conformité administrative, technique et financière de leur offre et qu'ils ont la capacité et les ressources suffisantes pour exécuter ce contrat efficacement.

## 5. Type de contrat

- 5.1 Le contrat sera fait sur la base du : Devis financier contenu dans l'Offre qui sera déclaré le gagnant de la procédure (Section IV, annexe 5 : Modèle du contrat).
- 5.2 Le Comité d'Evaluation se réserve toujours la possibilité de négocier l'Offre si les montants offerts ne sont pas compatibles avec la disponibilité financière dont le Projet dispose.

## 6. Devise

Les offres devront être libellées en USD (dollars américain) en chiffres et en toutes lettres.

## 7. Période de validité de l'Offre

Les offres resteront valides pendant une période de 30 jours à compter de la date de la session d'ouverture des Offres.

- 7.1 Dans des circonstances particulières et exceptionnelles et avant le délai prévu, le Comité d'Evaluation peut demander par écrit aux soumissionnaires une prolongation de cette période de 30 jours. Les soumissionnaires qui acceptent cette demande ne seront pas autorisés à modifier leur offre. En cas de modification ils seront exclus du processus.
- 7.2 L'offre de l'adjudicataire sera valide pendant une période additionnelle de 30 jours qui s'ajoutent aux 30 jours initiaux, quel que soit la date de réception de la notification.

## 8. Langue des Offres

Les offres, toutes les communications et documents correspondants qui seront échangés entre le Comité d'Evaluation et les soumissionnaires devront être rédigés dans la langue de la procédure, qui est le **français**.

## 9. Présentation des Offres

Les Offres seront reçues jusqu'au **31 décembre 2020 17h00** heures a. m. selon le calendrier exposé au paragraphe 2. Elles doivent inclure tous les documents spécifiés au paragraphe 10 contenant toutes les instructions demandées.

Les dossiers présentés devront respecter les conditions suivantes :

9.1 Chaque soumissionnaire doit présenter son Offre (Documents administratifs, techniques, financiers) dans une enveloppe contenant : les documents originaux et les copies des originaux. Chaque enveloppe doit porter la mention « ORIGINAL » ou « COPIE » selon le cas. Le cachet de l'institution soumissionnaire sera apposé sur chaque enveloppe.

9.2 Les Offres doivent être dirigées à : **ProgettoMondo Mlal** et être remises aux adresses suivantes :

**Port au Prince # 29**, Puits Blain 4, Impasse Mangonés, Port-au-Prince ou **Gonaïves # 7**, Ruelle la Sagesse, Gattereau, Gonaïves. Le dépôt de candidature pour être valide doit être accompagné d'un accusé de réception fourni et signé par le Projet ou son représentant à cette fin. Il sera remis au soumissionnaire par mail.

9.3 Chaque enveloppe originale et les deux copies devront contenir l'offre (administrative, technique et financière). Les documents de l'offre administrative, technique et financière devront être présentés séparées entre elles dans trois enveloppes distinctes et fermée avec les données spécifiées ci-dessous, avec indication du :

- a) Code de référence **TAGK- PROCEDURE : – NPV 004 en spécifiant le numéro de LOT ;**
- b) La dénomination du soumissionnaire.

Les documents de l'offre administrative, technique et financière devront être présentés séparées entre elles dans trois enveloppes distinctes et fermée avec les données spécifiées plus haut.

## 10. Contenu des Offres

Les Offres présentées doivent respecter les réquisitions établies dans le dossier de la Procédure et inclure en particulier :

1. **Formulaire de présentation d'offre** (voir section IV, annexe 2) en spécifiant pour quel LOT la demande est présentée :
  - **LOT 1** : diagnostic, achat et installation PPI Bonal
  - **LOT 2** : diagnostic, achat et installation PPI Letang
2. **Documents pour l'évaluation légale et financière des soumissionnaires**
  - Certificat d'inscription de la société et statut juridique publié par le registre correspondant aux institutions compétentes, ou certificat de constitution de la Société dûment enregistré ;
  - Copie du certificat notifié devant le notaire public du représentant légal de l'entreprise, inscrit au Registre publique compétent ;
  - Copie de la solvabilité fiscale en vigueur ; Copie de la patente et du quitus à jour ;
  - Lettre d'une banque confirmant l'existence d'un compte en banque de la firme ;
  - Certificat de non-exclusion (Section IV, annexe 1).
3. **Documents pour l'évaluation technique des soumissionnaires**

Curriculum vitae de l'entreprise soumissionnaire.
4. **Documents pour l'évaluation technique de l'offre**

Les documents que le soumissionnaire doit élaborer dans le respect absolu des **spécifications techniques en accord avec la documentation annexée (Section III)** sont :

  - Pompes solaires
    - Répondre aux Normes de Qualité Minimales de Lighting Global vérifiées selon les méthodes de test IEC Spécifications techniques 62257-9-5
    - Avoir un nombre minimal de points de lumière (ampoules) égal à 3
    - Avoir un flux lumineux total minimum de 100 lumens pour chaque ampoule
    - Avoir une batterie lithium-ion
    - Modules monocristallins
    - Puissance : 100 Watt
    - Avoir les certifications IEC 61215, 61730-1 e 61730-2
    - Garanti minimum de 12 ans
5. **Documents pour l'évaluation économique de l'offre**

Prix Global Offert. Ces documents doivent être présentés selon les modèles fournis dans l'Annexe 3.



Le soumissionnaire ne se conformant pas à tous les critères établis dans la Procédure ne sera pas pris en considération pour la qualification.

Les soumissionnaires devront suivre l'ordre de présentation des documents.

## 11. La fixation des prix

**Coûts à inclure dans l'Offre.** On considérera comme Offre satisfaisante, exacte et suffisance celles qui auront pris en compte toutes les indications nécessaires pour l'exécution complète et correcte du contrat et qui auront inclus tous les frais dans leurs estimations financières.

Les couts suivants doivent être inclus :

- CIF (coûts, assurance, transport) Anse Rouge ;
- Les impôts (le cas échéant) – CIF Port-au-Prince.

Les prix présentés dans les estimations financières doivent inclure tous les coûts, honoraires ou frais liés à l'origine, l'importation, l'exportation, la nature du bien et tout impôt lui étant applicable ; pour les fournitures à importer en Haïti, les prix unitaires et globaux incluant la livraison à destination et suivront les conditions spécifiées ci-dessus.

Le montant du contrat de fourniture est fixe et ne peut être révisé en aucun cas.

## 12. Information complémentaire avant la fin de la période de présentation des Offres

Le dossier des Offres doit être suffisamment clair afin d'éviter à l'Autorité contractante d'avoir à demander des informations complémentaires lors de la procédure. Si l'autorité contractante de sa propre initiative ou sur demande d'un concurrent, fournit des informations supplémentaires sur le dossier de l'offres, cela doit être faite par écrit et simultanément à tous les Concurrents.

Les Concurrents peuvent envoyer leurs questions et requêtes jusqu'au 23 Décembre à 17.00 heures.

En spécifiant la référence de publication et le titre du contrat

**TAGK- PROCEDURE : – NPV 004 ;**

Fourniture de 02 systèmes pompes solaires

**FED/2018/402/492** Adresse et nom du soumissionnaire et de la personne de référence :

A l'adresse E-mail : **procurementhaiti.mlal@gmail.com**

Toutes les questions devront être présentées dans un seul fichier.



Les réponses aux requêtes seront apportées jusqu'au 23 Décembre à 17.00 heures.

Après ce délai PMM ne donnera plus aucune clarification. Elle répondra par e-mail à tous les soumissionnaires. Tout soumissionnaire qui essaie d'organiser des réunions privées avec L'Autorité contractante ou la Commission Européenne pendant la Période d'Offre sera exclu de la Procédure.

### 13. Modification ou retrait des offres

Les soumissionnaires peuvent modifier ou retirer leurs offres par notification écrite **avant la date limite de soumission des offres**, indiquée dans le calendrier.

La notification de modification ou de retrait doit être rédigée et présentée conformément à l'article 9. L'enveloppe extérieure doit porter la mention « Modification » ou « Retrait », selon le cas.

Les soumissionnaires qui retireront leur Offre après cette période, le feront d'une façon inconditionnelle ce qui mettra fin à leur participation à la Procédure.

### 14. Coûts de préparation des Offres

Les frais engagés par le soumissionnaire pour la rédaction et la soumission de l'offre ne sont pas remboursables et seront à la charge des soumissionnaires.

### 15. Propriété des offres

Toutes les offres reçues en vertu de cette procédure deviennent propriété de L'Autorité contractante. Par conséquent, les soumissionnaires n'ont pas le droit à la restitution de leurs offres.

### 16. Ouverture des Offres

- 16.1 L'objectif de la séance d'ouverture des offres est de vérifier si tous les soumissionnaires ont bien présenté leur offre c'est-à-dire qu'ils ont fourni tous les documents et informations souhaités.
  - a. Formulaire de présentation
  - b. Documentation Administrative du soumissionnaire
  - c. Documentation technique du soumissionnaire
  - d. Offre Technique
  - e. Offre Financière
- 16.2 Les offres seront ouvertes en séance publique le 11 janvier 2021 à 9h au Bureau ProgettoMondo Mlal des Gonaïves par le comité désigné à cette fin. Le comité d'évaluation doit élaborer un procès-verbal de l'ouverture, qui sera disponible sur demande des soumissionnaires.

- 16.3 Pendant la session d'ouverture des Offres, le Comité d'Évaluation doit annoncer : les noms des soumissionnaires, le formulaire de présentation, la présence du dossier de documentation légale/administrative et technique du soumissionnaire et de l'Offre technique et financière, et toute autre information que PMM juge opportune de communiquer.
- 16.4 Lorsqu'une Offre ne respecte pas les critères prévus dans le formulaire de présentation, elle sera automatiquement rejetée sans possibilité de réparation et son exclusion sera annoncée immédiatement aux personnes présentes pendant la session d'Ouverture des Offres.
- 16.5 Après l'ouverture publique des offres, aucun détail concernant l'analyse, la clarification l'évaluation, la comparaison des offres ni aucune recommandation concernant l'attribution du contrat ne pourra être révélé. La diffusion de tout type d'opinion, évaluation, hypothèse et information sera également prohibée car susceptible d'altérer le processus d'évaluation des offres.
- 16.6 Les déviations ou restrictions importantes et non-réparables sont celles qui affectent la portée, la qualité ou l'exécution du contrat, ou qui s'écartent sensiblement des réquisitions de la Procédure ou limitent les droits ou les obligations de L'Autorité contractante au titre du contrat ou affecte la situation, par rapport aux conditions de concurrence, des concurrents qui ont présenté leurs offres. Les décisions ayant pour effet de déclarer une offre non conforme administrativement, doivent être dûment justifiées dans le procès-verbal d'évaluation.

## 17. Session d'évaluation de documentation légale/financière et de la documentation technique du soumissionnaire

- 17.1 Le Comité d'évaluation se réunira pour évaluer les Offres, si les documents demandés ont été correctement inclus et si, en règle générale, les soumissions ont été présentées comme prévu. En particulier, il évaluera :
- Si l'Offre contient tous les documents demandés
  - Si les documents sont corrects et complets
  - Dans le cas de non-conformités, si elles sont réparables ou non
  - Rédiger un acte indiquant :
    - Les soumissionnaires exclus et la liste de non-conformités non réparables de chacun d'eux.
    - Les soumissionnaires admis à l'Évaluation technico-économique, la liste de non-conformités réparables et le délai pour la réparation.
- 17.2 En respect des principes de transparence et d'égalité des opportunités, le Comité d'évaluation sur demande écrite peut également inviter les concurrents à fournir des éclaircissements dans un délai raisonnable fixé par le comité d'évaluation, mais ils ne pourront pas modifier leurs offres exclusives. Le but de ces demandes d'éclaircissement ne peut pas être la correction d'erreurs formelles ou de restrictions importantes qui peuvent affecter l'exécution du contrat ou déséquilibrer la compétition.
- 17.3 Toute tentative d'un soumissionnaire pour influencer le comité d'évaluation lors de l'examen, de la clarification, de l'évaluation et de la comparaison des offres, pour obtenir des informations sur le développement de la procédure ou influencer la décision de l'autorité contractante sur l'attribution du contrat causera le rejet immédiat de son offre.



17.4 L'autorité contractante doit conserver toutes les Offres reçues après la date limite de soumission des offres indiquées dans les présentes instructions.

17.5 Le Comité d'Évaluation décline toute responsabilité par rapport au retard de livraison des offres. Les Offres reçues après la date limite pour la soumission ne seront pas prises en considération et ne pourront pas être évalués.

## 18. Evaluation et Adjudication des offres

### 18.1 Examen de conformité technique des offres

L'objectif de cette étape est de vérifier que l'offre est conforme aux exigences des documents demandés par la Procédure. Il est considéré que l'offre est conforme lorsqu'elle respecte toutes les conditions, modalités et spécifications contenues dans la procédure, sans déviations ni restrictions importantes et non-réparables.

Si une offre n'est pas conforme à la Procédure, elle sera immédiatement rejetée et ne pourra pas, par la suite, être rendue conforme par des corrections ou le retrait des restrictions (voir Section II).

Dans cette étape tous les documents requis par la procédure sont indispensables. Le comité se réserve le droit de demander des clarifications.

### 18.2 Evaluation technique

La conformité technique est un élément fixe de l'Offre. Le soumissionnaire concurrent doit élaborer son Offre en respectant les caractéristiques détaillées dans les spécifications techniques (Section III).

### 18.3 Evaluation financière

La possible existence d'erreurs techniques dans les calculs et les totaux des Offres, devra être vérifiée par le comité d'évaluation qui permettra de corriger l'erreur comme suit :

- Là où il y a un écart entre les montants indiqués en chiffres et en mots, les montants en mots l'emportent sur les montants en chiffres ;
- Sauf dans les contrats forfaitaires, dans les cas où il y aurait un écart entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par le nombre d'unités, le prix total l'emporte sur le prix unitaire indiqué.

Les montants ainsi corrigés lieront les soumissionnaires. Dans le cas où le soumissionnaire n'acceptera pas, son offre sera rejetée.

### 18.4 Critères d'attribution

L'Autorité contractante choisira le soumissionnaire dont l'offre sera conforme aux termes et conditions stipulés dans les Conditions de la Procédure et qui sera évalué comme plus favorable par le Comité

d'évaluation en tenant compte des caractéristiques des fournitures spécifiées et de l'assistance pré et post vente.

### **18.5 Droit de lotissement partiel ou objet de partage des biens à l'offre.**

L'Autorité contractante se réserve le droit de faire la sélection des soumissionnaires pour les prix totaux, partiels ou partagés des composants de la fourniture.

### **18.6 Critère d'adjudication**

Les critères d'évaluation sont dûment décrits à la section II du dossier de la Procédure.

## **19. Signature du contrat, Garantie d'Accomplissement du contrat et Garantie de qualité de la fourniture**

- 19.1 L'adjudicataire sera informé par écrit que son Offre a été sélectionnée (notification de l'adjudication du contrat). Avant la signature du contrat entre l'Autorité contractante et l'adjudicataire, le soumissionnaire devra présenter les documents ou déclarations exigées par la loi du pays où l'entreprise est établie, comme preuve qu'elle ne se trouve dans aucune des situations prévues par le certificat de non-Exclusion. La date de remise de ces preuves, déclarations ou documents ne peut pas être antérieure de plus d'une année à la date limite de présentation des Offres. De plus, l'Adjudicataire devra présenter une déclaration sur l'honneur attestant que sa situation n'a pas changé après l'émission des preuves.
- 19.2 Au plus tard 3 jours après la réception du contrat déjà signé par l'Autorité contractante, l'adjudicataire doit le signer et dater, et le rendre à l'Autorité contractante avec la garantie d'Accomplissement du Contrat. A la signature du contrat, le soumissionnaire sélectionné deviendra le Contractant et le contrat entrera en vigueur immédiatement après sa signature. Si l'adjudicataire ne signe pas ou ne rend pas le contrat avant le délai de 3 jours suivant la réception de la notification, l'Autorité contractante pourra considérer comme nulle l'acceptation de son Offre sans possibilité de réclamation par le Concurrent.
- 19.3 Garantie de qualité des fournitures. L'Autorité contractante retiendra 10% de la valeur totale du contrat jusqu'à 6 mois après la livraison des fournitures objet de la procédure. Dans le cas où la fourniture présente un manque de respect des spécifications techniques, l'Autorité contractante aura le droit de ne pas reverser les 10% au contractant. Le contractant sera en tout cas responsable de la qualité des fournitures jusqu'à 365 jours après leur livraison.

## **20. Modalité de paiement**

Le paiement sera effectué à la signature du contrat, conformément aux dispositions qui y seront contenues et en respectant l'art. 19.3.



## 21. Clauses déontologiques

- 21.1 Tout essai des soumissionnaires d'obtenir des informations confidentielles, réaliser des accords illicites avec ses concurrents ou influencer le Comité d'Evaluation pendant le processus d'évaluation, de consultation et de comparaison des offres, aura comme effet le rejet de sa candidature ou Offre et en plus impliquera, le cas échéant, l'application des sanctions administratives.
- 21.2 Au moment de la présentation de son Offre, le soumissionnaire devra déclarer qu'il n'a pas de conflits d'intérêt potentiels avec les autres concurrents ou autres acteurs impliqués dans le projet.
- 21.3 Le soumissionnaire doit agir avec impartialité et respect des règles déontologiques de sa profession. Il ne pourra pas faire de déclarations publiques et devra garder la confidentialité des informations par rapport au projet. Toute diffusion d'informations doit recevoir nécessairement une approbation écrite de l'Autorité contractante.
- 21.4 Pendant l'exécution du contrat, le contractant devra respecter les droits humains et ne pourra pas offenser les coutumes politiques, culturelles et religieuses d'Haïti.
- 21.5 La rémunération du contractant spécifiée dans le contrat, constitue la seule rétribution dans le cadre du contrat. Il devra s'abstenir de recevoir d'autres rétributions entrant en conflit avec ses obligations envers l'Autorité contractante.
- 21.6 Le contractant et son personnel doivent s'abstenir d'exécuter d'autres activités qui soient en conflit avec les obligations existantes envers l'Autorité contractante.
- 21.7 Le contractant et son personnel doivent respecter le secret professionnel pendant toute la durée du contrat et même après sa fin. Tous les documents reçus ou élaborés par le contractant dans le cadre du contrat sont confidentiels.
- 21.8 L'utilisation par le contractant à d'autres fins que celles du projet de tout document ou rapport élaboré, reçu ou remis, pendant l'exécution du contrat, est sujet aux conditions établies dans ce contrat.
- 21.9 Le Contractant doit éviter toute relation qui peut affecter son indépendance et autonomie dans le cadre du Contrat. Si le Contractant devait cesser d'être indépendant, l'Autorité contractante pourrait annuler le Contrat sans avis préliminaire. Toute perte d'Independence engendrera la perte des indemnisations du Contractant.
- 21.10 Le Comité d'Evaluation a le droit d'annuler ou de suspendre la procédure et/ou le contrat si elle découvre des pratiques de corruption de n'importe quelle nature, à tous les stades de la procédure. Par rapport à cette disposition, les "pratiques de corruption" correspondent à toute proposition ou remise de pots-de-vin, cadeaux, gratification, ayant pour finalité de faire réaliser ou non des actions concernant l'adjudication du contrat ou l'exécution du contrat déjà signé.
- 21.11 Dans le cas où l'adjudication ou l'exécution opérationnelle du contrat, impliquerait des coûts commerciaux non-habituels, l'offre correspondant serait refusée ou le Contrat serait annulé. On entend par "coûts commerciaux non-habituels" toute commission qui n'a pas été mentionnée dans le contrat, toute commission qui ne soit pas la récompense effective et légitime d'une activité effectuée, toute commission transférée dans un paradis fiscal ou à un bénéficiaire qui n'a pas été clairement identifié ou à une entreprise fictive.
- 21.12 Le Contractant s'engage à présenter au Comité, après demande explicite, tous les documents justificatifs des conditions d'exécution du Contrat. La Commission pourra réaliser tous les contrôles documentaires ou visites sur le terrain nécessaires afin d'apporter les preuves des irrégularités suspectées.

- 21.13 Les soumissionnaires dont il est prouvé qu'ils se sont déjà exposés à des coûts non commerciaux non habituels dans des projets financés par la Communauté Européenne, seront sujets à l'annulation du Contrat et à l'exclusion définitive de la possibilité de recevoir des fonds de la Communauté Européenne.

## 22. Droit de l'autorité contractante d'accepter ou de rejeter les offres

- 22.1 Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute soumission ou d'annuler l'ensemble du processus et de rejeter toutes les soumissions, à n'importe quel stade du processus d'appel d'offres. Il se réserve également le droit d'engager un nouveau processus d'appel d'offres s'il le considère nécessaire.
- 22.2 Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de souscrire le Contrat avec le soumissionnaire sélectionné seulement dans les limites de la quantité de fonds disponibles du Projet. Dans le cas où le prix de l'offre conforme la moins chère dépasserait le budget disponible, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier avec le soumissionnaire afin de réduire la quantité des fournitures ou de revoir d'autres dispositions du contrat pouvant conduire à une réduction de prix satisfaisante pour L'Autorité contractante. Ces négociations devront être terminées dans les sept (7) jours suivant la réception par le Concurrent de l'invitation à négocier sur la réduction du coût des fournitures.
- 22.3 En cas d'annulation de la procédure, L'Autorité contractante doit aviser les soumissionnaires, par communication écrite dans les meilleurs délais, des motifs de l'annulation.

Après l'annulation de la procédure, le pouvoir adjudicateur peut décider :

- Soit de lancer une nouvelle Procédure ;
- Soit d'entamer des négociations avec un ou plusieurs des soumissionnaires qui ont participé à l'appel d'offres et remplissent les critères de sélection, pour autant que les conditions initiales du marché ne soient pas substantiellement modifiées (procédure non utilisable si l'annulation est due à des irrégularités ayant empêché la mise en œuvre d'une concurrence loyale);
- Soit de ne conclure aucun marché.

La décision finale appartient en tout état de cause au pouvoir adjudicateur.

- 22.4 Afin que la procédure négociée concurrentielle soit considérée comme valide, il suffit que le Comité d'Evaluation reçoive au moins une Offre valable du point de vue administratif et technico-économique, dès lors qu'au moins 3 concurrents auront été invités à participer à la procédure.
- 22.5 Le pouvoir adjudicateur ne sera en aucun cas tenu au versement d'une quelconque indemnité, en raison de l'annulation d'un appel d'offres, quand bien même le pouvoir adjudicateur aurait été informé préalablement par un candidat ou soumissionnaire de l'existence de dommages potentiels, notamment en matière de pertes et profits.

## 23. Réclamations

- 23.1 Les soumissionnaires pensant avoir été lésés par une erreur ou irrégularité commise dans la procédure d'attribution, peuvent adresser leurs réclamations directement à L'Autorité contractante. Le pouvoir adjudicateur doit répondre dans les 90 jours suivant la réception de la plainte.
- 23.2 Lorsque la Commission européenne n'est pas l'Autorité Contractante et qu'elle est informée de la plainte, elle communiquera son opinion à L'Autorité contractante et fera tout son possible pour faciliter un règlement à l'amiable entre le plaignant (soumissionnaire) et L'Autorité contractante. Si



cette procédure échoue, le soumissionnaire peut recourir aux procédures établies en vertu de la législation nationale du pays bénéficiaire.

- 23.3 En aucun cas, le soumissionnaire ne peut attribuer à l'Autorité contractante la responsabilité pour les dommages en pertes de profits liés à l'annulation d'une procédure d'appel d'offres, même si L'Autorité contractante a été informée de la possibilité d'introduire une demande de dommages et d'intérêts.

## II. CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les critères d'évaluation des offres pour les fournitures, sont au nombre de quatre :

- A- Les critères de qualification pour l'évaluation légale et financière des Soumissionnaires ;
- B- Les critères de qualification pour l'évaluation technique des Soumissionnaires ;
- C- Les critères de qualification pour l'évaluation technique de l'offre ;
- D- Les critères de qualification pour l'évaluation économique et l'évaluation globale de l'offre.

Les quatre critères (A, B, C, D) permettront de réaliser l'évaluation globale :

- E- Evaluation Globale.

### A. Critères de qualification pour l'évaluation légale et financière des soumissionnaires

La première évaluation des dossiers est notifiée de la manière suivante : Conforme/non-conforme. Les dossiers qualifiés techniquement sont ceux qui respectent les critères de qualification et qui obtiennent donc la note **conforme**. Les autres étant non conformes ne sont pas qualifiés.

CRITERE	DOCUMENTATION A EVALUER	QUALIFICATION	
Capacité légale	<ul style="list-style-type: none"><li>- Certificat d'inscription de la société et statut juridique publié par le registre correspondant aux institutions compétentes, ou certificat de constitution de la Société dûment enregistré.</li><li>- Copie du certificat notifié devant le notaire public du représentant légal de l'entreprise, inscrit au Registre public compétent.</li><li>- Copie de la solvabilité fiscale en vigueur</li><li>- Lettre d'une banque confirmant l'existence d'un compte en banque de la firme</li><li>- Certificat de non-exclusion<sup>1</sup>.</li></ul>	Conforme	Non Conforme
Capacité financière	<ul style="list-style-type: none"><li>- Etats financiers des deux dernières années.</li></ul>	Conforme	Non Conforme
<b>Conformité globale du critère A</b>		<b>Conforme</b>	<b>Non Conforme</b>

**Seuls les dossiers conformes à 100% lors de cette première évaluation passeront à la phase d'évaluation (B).**

<sup>1</sup> Dans la phase de présentation des Offres, le Certificat de non-exclusion peut être présenté avec la signature simple du représentant légal du Soumissionnaire ; au moment de la signature du contrat du contrat, l'adjudicataire devra présenter le Certificat de non-exclusion notifié par un Notaire publique.

## B. Critères de Qualification pour l'Evaluation technique des soumissionnaires

Les Offrant qui auront été jugés conformes par rapport aux critères A, seront évalués sur la base de leur capacité technique, évaluée selon le critère suivant :

CRITERE	DOCUMENTATION A EVALUER	QUALIFICATION	
Certifications	Certificats des institutions qu'ils ont reçu des fournisseurs comparables à l'objet de la procédure (Au moins 2 certificats)	Conforme	Non Conforme
<b>Conformité globale du critère B</b>		<b>Conforme</b>	<b>Non Conforme</b>

**Les documents B sont une partie constitutive et obligatoire du Dossier technique du Soumissionnaire :** toute l'information demandée dans le tableau afin de réaliser l'évaluation doit être contenue dans les documents requis. Les formulaires exposés dans la SECTION IV représentent des guides pour la compilation des documents.

## C. Critères de Qualification pour l'Evaluation Technique de l'Offre

La troisième phase est une évaluation technique et administrative qui se base sur l'analyse des fournitures fournies, sur la disponibilité de pièces détachées et de services après-vente. Elle est notifiée comme la précédente conforme et non-conforme. La même notification est aussi appliquée.

Le comité d'évaluation évaluera la capacité des soumissionnaires à respecter le délai demandé pour la remise des fournitures objet de la procédure.

	CRITÈRE	DOCUMENT A EVALUER	QUALIFICATION	
C1	Diagnostic technique selon les critères mentionnés dans ce document, informations essentielles par rapport au dimensionnement de la pompe, diagnostic du Forage.	Diagnostic	Conforme aux critères demandés	Non Conforme aux critères demandés
C2	Liste de fournitures conformes aux spécifications techniques	Listes de fournitures	Conforme	Non Conforme
<b>Total du critère C1</b>			<b>Conforme</b>	<b>Non Conforme</b>

**Seuls les soumissionnaires en conformité avec la liste de fournitures seront admis à l'évaluation technique de l'offre.**

C3	Pièces de rechange	Assurer l'envoi, conjointement à la fourniture, de pièces de rechange pour les PPI (veuillez indiquer le nombre et le type).	PIECES et QUALITE	Quantité pièces pour 2 PPIs
C4	Service après-vente	Fournir une assistance au personnel local sur la façon d'effectuer la maintenance des PPI (veuillez indiquer comment)	PIECES et QUALITE	Quantité pièces pour 2 PPIs
<b>Total du critère C</b>			<b>MONTANT</b>	<b>Qt pièces</b>

Les dossiers des soumissionnaires qualifiés sont ceux qui sont conformes avec la liste des matériaux, la déclaration sur les pièces détachées (avec l'indication du nombre et du type) et la description sur la méthodologie du service après-vente. Ils passeront ainsi à la phase d'évaluation économique.

#### **D. Les critères de qualification pour l'Evaluation Economique de l'Offre**

Les Offres qui seront jugées conformes par rapport à l'évaluation technique, seront évaluées sur l'aspect économique, selon le critère suivant :

**Critère du prix mineur.** L'Offre présentant le prix moins élevé sera la première qualifiée, les autres suivent en ordre croissant par rapport au prix. De cette façon, l'ordre de priorité pour la sélection des Offres sera établi par rapport au montant de chaque Offre.

Description	Critère	QUALIFICATION	
Objet de l'Offre	Prix Global Offert, le moins coûteux	MONTANT	100
<b>Total</b>		<b>100</b>	

#### **E. Evaluation globale de l'Offre**

Les offres seront évaluées globalement comme suit :

- Conformité à 100% pour tous les critères de "Conformité" ou "Non-conformité" des **évaluations A.**

- Conformité à 100% pour tous les critères de “Conformité” ou “Non-conformité” des **évaluations B**.
- Conformité à 100% à liste des fournitures.
- Score maximum de 100 points pour l’**évaluations C** (Offre technique) suivi des offres aux scores les moins élevés.
- Score maximum de 100 points pour l’**évaluations D** (Offre économique) suivi des offres aux scores les moins élevés.

<i>DESCRIPTION</i>	<i>CRITERE</i>	<i>QUALIFICATION</i>
<b>Evaluation A</b>	<b>Conformité au 100%</b>	<b>Admission - Exclusion</b>
<b>Evaluation B</b>	<b>Conformité au 100%</b>	<b>Admission - Exclusion</b>
<b>Evaluation liste de fournitures</b>	<b>Conformité au 100%</b>	<b>Admission - Exclusion</b>
<b>Evaluation C</b>	<b>Score</b>	<b>0-100</b>
<b>Evaluation D</b>	<b>Score</b>	<b>0-100</b>
<b><u>TOTAL</u></b>		<b><u>0-100</u></b>

L’offre retenue est celle qui obtient le score maximum et donc la plus proche d’une conformité à 100% avec les critères précédemment cités.

### III.SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

1. **Diagnostic** : Pour ce qui concerne le diagnostic de l’ouvrage à réhabiliter sur le forage et la modernisation de la station de pompage de Bonal, les soumissionnaires devront respecter les spécifications techniques et quantités suivantes :
  - a) Profondeur totale du forage
  - b) Diamètre final du forage
  - c) Longueur totale du tubage
  - d) Longueur totale du tubage crépine
  - e) Longueur du tubage normal
  - f) Diamètre intérieur du tubage
  - g) Longueur piézométrique totale
  - h) Longueur du tubage au-dessus du niveau du sol
  - i) Niveau de la nappe

- j) Débit de pompage
- k) Rabattement

## 2. Achat et Installation PPI

Les soumissionnaires devront respecter les spécifications techniques et quantités suivantes :

<b>Caractéristiques techniques</b>	
<b>Petits systèmes solaires domestiques</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Répondre aux Normes de Qualité Minimales de Lighting Global vérifié selon les méthodes de test IEC Spécifications techniques 62257-9-5</li><li>• Avoir un nombre minimal de points de lumière (ampoules) égal à 3</li><li>• Avoir un flux lumineux minimum de 100 lumens pour chaque ampoule</li><li>• Avoir des connexions pour la recharge des téléphones</li><li>• Avoir une batterie lithium-ion</li></ul>	
<b>Panneaux solaires</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Modules monocristallins</li><li>• Puissance : 100 Watt</li><li>• Avoir les certifications IEC 61215, 61730-1 e 61730-2</li><li>• Garanti minimum de 12 ans</li></ul>	
<b>Caractéristiques d'origine</b>	
Veuillez joindre une preuve de l'origine des matériaux, et l'engagement de présenter un certificat d'origine du pays lors de la signature du contrat	
<b>Autres exigences</b>	
Pièces de rechange	Assurer l'envoi, conjointement à la fourniture, de pièces de rechange pour les petits systèmes solaires domestiques (veuillez indiquer le nombre et le type).
Service après-vente	Fournir une assistance au personnel local sur la façon d'effectuer la maintenance des petits systèmes solaires domestiques (veuillez indiquer comment)
Délai de délivrance	90 jours
Validité de l'offre	30 jours



Chaque fournisseur peut présenter plus d'une offre, pour un seul lot ou pour les deux lots. Dans ce cas, les offres doivent se présenter séparément. La priorité d'installation sera donnée au LOT 1 Bonal, qui est la principale réalisation pour la mise en œuvre des activités du projet. L'installation de la pompe du LOT 2 Letang sera secondaire et post-installation de la PII de Bonal.

*Dans le respect du règlement financier du principal bailleur de fonds de ce projet, seules les soumissions d'équipement fabriqué et/ou assemblé dans certains pays (voir **Section V**) sont admises. Dès lors, il est impérativement requis de présenter pour chaque offre une preuve de l'origine des équipements, et l'engagement de délivrer un certificat d'origine du pays lors de la signature du contrat.*

- **Spécificités Techniques :**

- **Lot 1 : Bonal**

CADRAGE DES RESULTATS			
Pour l'évaluation du point d'eau			
Profondeur des puits	Profondeur moyenne de l'eau	Débit moyen de la nappe	Interprétation
36.576 m	15 m	88,255 litres par seconde	Ce cadrage des résultats présente l'évolution détaillée des éléments clés de l'étude. Selon les données recueillies sur le terrain ces puits sont de 36.576m de profondeur et leur profondeur moyenne en eau est de 15m tout en notifiant un débit moyen de 88,255 litres par seconde.

- **LOT 2 : l'Etang**

CADRAGE DES RESULTATS			
Pour l'évaluation du point d'eau (Flotteur et Section mouillée)			
Profondeur moyenne de l'Etang	Débit moyen de l'Etang Selon la méthode Flotteur	Débit moyen de l'Etang Selon la méthode Section mouillée	Interprétation
1.15 m	2,759.6 litres/ seconde	2,602.56 litres/ seconde	Ce cadrage des résultats présente l'évolution détaillée des éléments clés de l'étude. Selon les données recueillies sur le terrain nous arrivons à constater que ce point d'eau, à savoir L'ETANG a une profondeur moyenne de 1.15m et un débit moyen de 2,759.60 litres par seconde selon la méthode Flotteur et 2,602.56 litres/ seconde pour la section mouillée. Un écart défavorable

			de 157 litres a été identifiée en entre les deux (2) méthodes utilisées.
--	--	--	--

#### IV. ANNEXES : MODÈLES DE FORMULAIRES

Le soumissionnaire devra remplir et présenter son Offre à travers les modèles de formulaire établis dans cette section

**Annexes : Modèles de Formulaires de conformité avec les conditions établies dans le Dossier de la Procédure.**

Annexe 1 : CERTIFICAT DE NON-EXCLUSION

#### CERTIFICAT

Dans le cadre de la procédure négociée concurrentielle **NPV 004** - le diagnostic de l'ouvrage à réhabiliter sur le forage et la réhabilitation de deux (2) PPI (Petits Périmètre Irrigués) avec deux (02) systèmes solaires de pompages, du Projet « **Tèt ansanm pou grangou kaba** : Programme de valorisation des productions locales, de protection des bassins versants et de renforcement de filets de sécurité sociale pour l'amélioration des capacités de résilience des communautés et des populations vulnérables d'Anse Rouge et Terre Neuve ( **FED/2018/402/492** ), et en conformité avec l'Offre présente, nous certifions que :

1.- Notre entreprise et son représentant ne se trouvent dans aucune des circonstances suivantes d'Exclusion de la participation aux contrats :

- a) Implication dans un processus de faillite, liquidation, intervention judiciaire ou Appel des créanciers, clôture d'activité ou toute autre activité similaire résultante d'un processus de la même nature en vigueur dans la législation ou règlements nationaux ;
- b) Condamnation avec sentence définitive pour tout délit qui affecte son éthique professionnelle ;
- c) L'accomplissement d'une erreur professionnelle grave, contestée par l'Organisme Contractant à travers tous les moyens mis à sa disposition ;
- d) Refus de payer la sécurité sociale ou des impôts en accord avec les dispositions légales du pays dans lequel ils sont établis ; ou du pays dans lequel ils doivent exécuter le contrat ;
- e) Condamnation avec sentence définitive pour actes de corruption, fraude, participation à une organisation délictueuse ou tout type d'activité illégale qui implique un dommage financier pour la communauté ;
- f) Dans le cadre d'un autre contrat avec un financement publique, jugé coupables d'inachèvement des obligations contractuelles.

2.- Notre entreprise et son représentant ne se trouvent dans aucune des circonstances suivantes d'Exclusion de la participation aux contrats :

- a) Conflit d'intérêt ;
- b) Fausses déclarations dans l'information requise par le Comité d'Evaluation ;
- c) Absence d'informations requises par le Comité d'Evaluation.

Le (DATE EN LETTRES).

*Signature du Représentant légal pour le soumissionnaire*



*Notarié par un avocat, un notaire ou une autorité compétente<sup>2</sup>*

---

<sup>2</sup> Au moment de la signature du contrat, l'adjudicataire devra remettre le Certificat notarié par un Notaire publique. Au moment de la présentation des Offres, les soumissionnaires pourront présenter le Certificat signé par leur représentant légal.

Annexe 2 : FORMULAIRE DE PRESENTATION D'OFFRE PAR LE SOUMISSIONNAIRE

**Date :**

**Nom du Projet :**

**Procédure NPV N. :**

**LOT de référence**

**A : (Nom et adresse de l'Autorité contractante)**

Messieurs/Mesdames :

Après avoir examiné le dossier de la Procédure, incluant toutes les annexes, dont nous attestons réception par la présente, les soussignés présentent leur Offre pour réaliser le diagnostic de l'ouvrage à réhabiliter sur le forage de Bonal et la réhabilitation de deux (2) PPI (Petits Périmètre Irrigués) avec deux (2) systèmes solaires de pompages, dans les zones de Bonal et Letang dans la Commune de Anser Rouge, Département de l'Artibonite, conformément avec ces documents, pour le montant global de (*montant total de l'offre en mots et en chiffres*).

Nous déclarons respecter les normes sur *l'Origine des Biens* détaillée dans le Dossier de la Procédure, et les spécifications contenues dans la SECTION V, concernant la règle de nationalité.

Si notre Offre devait être sélectionnée, nous nous engageons à livrer les fournitures en accords avec les délais de livraison, les spécifications techniques et en conformité avec les délais indiqué dans l'Appel d'Offre.

Nous acceptons de conserver l'Offre valide pour une période de 90 jours à partir de la date de la session d'Ouverture des Offres, en accord avec les indications contenues dans le Dossier de cette Procédure. L'Offre génère une obligation de notre Entreprise vers l'Autorité Contractante et pourra être acceptée à tout moment avant l'expiration de la période de validité.

Cette Offre, accompagnée de son acceptation par écrit, incluse dans la notification de l'adjudication, constituera un Contrat valide jusqu'à la signature du Contrat formel.

La seule présentation de cette Offre signifie la reconnaissance et l'acceptation explicite du soumissionnaire de la portée, des conditions, des qualités requises et des obligations contenues dans le Dossier de la Procédure.

Nous comprenons que l'Autorité contractante a tout le droit de rejeter et d'accepter les Offres examinées.

**Date :**

**Signature du Représentant légal pour le soumissionnaire**

### Annexe 3 : Formulaire d'Offre Financière en Prix Unitaires (et en prix total)

Le prix unitaire des équipements fournis doit inclure tous les coûts d'administration et de gestion, de stockage, de logistique, de protection et de transport de matériaux, de main d'œuvre, et doit comprendre tous les types de taxes.

Le Comité d'Evaluation ne considère comme valable aucun élément du budget autre que ceux proposés dans ce modèle.

Rubrique	Description	Quantité	Coût unitaire (USD)	Coût total (USD)
Diagnostic	Etude technique	1		
Systèmes solaires	2 petits systèmes solaires	2		
Panneaux solaires	2 panneaux solaires	2		
<b>TOTAL</b>				
<hr/> <b>Signature Représentant légal pour le soumissionnaire</b>				

Remarque : En cas de divergence entre prix unitaire et prix total, le prix total prévaudra.

### Annexe 4 : Curriculum Vitae de l'Entreprise soumissionnaire

Le Curriculum Vitae de l'Entreprise soumissionnaire devra inclure, au moins, les informations suivantes :

- Nom de l'entreprise
- Type d'organisation (ONG, entreprise)
- Année de création
- Liste des pays d'intervention
- Liste du personnel embauché par l'entreprise et leur ancienneté dans l'entreprise
- Nom et document d'identité du représentant légal



Annexe 5 : MODELE DE CONTRAT

**PROJET DE CONTRAT**

**CONTRAT DE FOURNITURES POUR LES ACTIONS EXTÉRIEURES DE L'UNION EUROPÉENNE**

N° < numéro de contrat >

**FINANCÉ PAR <LE BUDGET GÉNÉRAL DE L'UE EUROPÉENNE/FED>**

Entre

<Dénomination et adresse complète du pouvoir adjudicateur [Pour la procédure centralisée : L'Union européenne, représentée par la Commission européenne au nom et pour le compte du gouvernement du <nom du/des pays bénéficiaire/s>] >

("Le pouvoir adjudicateur"),

d'une part,

et

<Dénomination officielle complète du Titulaire>

[Forme juridique/titre]<sup>3</sup>

[N° d'enregistrement légal]<sup>4</sup>

[Adresse officielle complète]

[N° de TVA<sup>5</sup>],

---

<sup>3</sup> Quand le Titulaire est un individu.

<sup>4</sup> Si applicable. Pour les personnes physiques, mentionner leur numéro d'identification de leur carte d'identité ou passeport or document équivalent

<sup>5</sup> Sauf si le Titulaire n'a pas de numéro de TVA



(« Le titulaire »),

D'autre part,

Ont convenu ce qui suit :

INTITULÉ DU CONTRAT <intitulé du contrat>

Numéro d'identification < référence de publication >

#### **Article 1      Objet**

- 1.1** L'objet du marché est [la fourniture], [la fabrication], [la livraison], [le déchargement] [l'installation], [la mise en service], [l'entretien], [le service après-vente] par le titulaire, des fournitures suivantes :  
[description générale des fournitures incluant les quantités], en ..... Lot(s)  
[lot n° 1, description générale avec indication des quantités]  
[lot n° 2, description générale avec indication des quantités]  
[lot n° ...]

Le lieu de livraison doit être <.....>, la date limite de livraison est <.....> et les Incoterms applicables sont DDP<sup>6</sup>. La période de mise en œuvre des tâches court à partir (spécifier la date à partir de laquelle la mise en œuvre des tâches commence) jusqu'à < date de réception provisoire>

- 1.2** Le titulaire doit se conformer strictement aux stipulations des conditions particulières et à l'annexe technique [éventuellement modifiées par la variante proposée].
- 1.3** [Les fournitures, objet du marché/ les lots n<sup>os</sup>....., devront être accompagnés par les pièces de rechange décrites par le titulaire dans son offre], ainsi que par [les accessoires/autres articles, nécessaires à l'utilisation des biens pendant une période de..., ainsi que spécifié dans les Instructions aux soumissionnaires].

#### **Article 2      Origine**

La règle de l'origine des biens est définie à l'article 10 des conditions spéciales.

<sup>6</sup> DDP (Delivered Duty Paid = Rendu droits acquittés) - Incoterms 2010 Chambre Internationale du Commerce - <http://www.iccwbo.org/incoterms/>

Un certificat d'origine des biens devra être produit par le titulaire, au plus tard en même temps que sa demande de réception provisoire des fournitures. Le non-respect de cette condition peut conduire à la résiliation du contrat.

### **Article 3 Prix**

- 3.1** Le prix des biens est celui figurant dans le modèle d'offre financière (annexe IV). Le montant total maximum du marché est de <euros/monnaie nationale>.
- 3.2** Les paiements seront effectués conformément aux dispositions des conditions générales et/ou des conditions particulières (articles 26 à 28).

### **Article 4 Ordre de priorité des documents contractuels**

Le marché est constitué par les documents suivants, indiqués par ordre hiérarchique :

- le présent contrat,
- les conditions particulières,
- les conditions générales (annexe I),
- les spécifications techniques (annexe II), [incluant les clarifications demandées avant la date limite de soumission des offres et les minutes des réunions d'information ou de la visite du site],
- L'offre technique (annexe III), [incluant les clarifications faites par le soumissionnaire pendant la procédure d'évaluation des offres],
- La décomposition du budget (annexe IV),
- Les formulaires spécifiques ou documents relevant (annexe V).

Les différents documents constituant le contrat doivent être considérés comme mutuellement explicites ; en cas d'ambiguïtés ou de divergences, ces documents seront appliqués selon l'ordre hiérarchique ci-dessus.

### **Article 5 Autre conditions particulières applicables au contrat**

51. Les conditions générales sont complétées comme suit :

Pour les contrats en gestion centralisée :

[Les données à caractère personnel mentionnées dans le contrat sont traitées conformément au règlement (CE) n° 45/2001 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions et organes communautaires et à la libre circulation de ces données. Celles-ci ne peuvent être traitées qu'aux fins de l'exécution, de la gestion et du suivi du contrat par le pouvoir adjudicateur, sans préjudice de leur éventuelle transmission aux organes chargés d'une mission de contrôle ou d'inspection en application du droit de l'Union. Le titulaire dispose d'un droit d'accès aux données à caractère personnel le concernant, de même que d'un droit de rectification de ces données. Pour toute question concernant ces dernières, le titulaire s'adresse au pouvoir adjudicateur. Le titulaire a le droit de saisir à tout moment le Contrôleur européen de la protection des données.



Dans la mesure où le présent contrat implique le traitement de données à caractère personnel, le titulaire ne peut agir que sous la supervision du responsable du traitement, notamment en ce qui concerne les fins du traitement, les catégories de données pouvant être traitées, les destinataires des données et les moyens par lesquels la personne concernée peut exercer ses droits.

Les données sont confidentielles au sens du règlement (CE) n° 45/2001 du Parlement européen et du Conseil relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions et organes communautaires et à la libre circulation de ces données. Le titulaire limitera l'accès aux données au personnel strictement nécessaire à l'exécution, à la gestion et au suivi du contrat.

Le titulaire s'engage à adopter des mesures de sécurité d'ordre technique et organisationnel eu égard aux risques inhérents au traitement et à la nature des données à caractère personnel concernées, afin :

- a) d'empêcher toute personne non autorisée d'avoir accès aux systèmes informatiques de traitement des données à caractère personnel, notamment pour :
  - aa) empêcher que des supports de stockage puissent être lus, copiés, modifiés ou déplacés sans autorisation;
  - ab) empêcher toute introduction non autorisée de données dans la mémoire ainsi que toute divulgation, toute modification ou tout effacement non autorisés de données à caractère personnel mémorisées;
  - ac) empêcher des personnes non autorisées d'utiliser des systèmes de traitement de données au moyen d'installations de transmission de données;
- b) de garantir que les utilisateurs autorisés d'un système de traitement des données ne puissent accéder qu'aux données à caractère personnel que leur droit d'accès leur permet de consulter ;
- c) de garder une trace des données à caractère personnel qui ont été communiquées, du moment où elles ont été communiquées et de leur destinataire ;
- d) de garantir que des données personnelles qui sont traitées pour le compte de tiers ne peuvent l'être que de la façon prévue par l'institution ou l'organe contractant ;
- e) de garantir que, lors de la communication de données à caractère personnel et du transport de supports de stockage, les données ne puissent être lues, copiées ou effacées sans autorisation ;
- f) de concevoir sa structure organisationnelle de manière à ce qu'elle réponde aux exigences de la protection des données.]

[Si nécessaire et après avoir obtenu l'approbation/dérogation des services compétents Fait en français en trois exemplaires originaux, <Pour les marchés centralisés deux originaux remis à la Commission



européenne/pour les marchés décentralisés : un original remis au pouvoir adjudicateur, un autre à la Commission européenne> et un original remis au titulaire.

**Pour le titulaire**

Nom :

Titre :

Signature :

Date :

**Pour le pouvoir adjudicateur**

Nom :

Titre :

Signature :

Date :

**Pour information:**

**Claudia Mocci** Coordonnatrice du Projet, [haiti.mocci@mlal.org](mailto:haiti.mocci@mlal.org) +50931981430

**Belinda Jeudi**, Coordinatrice Activités Projet, [belindajeudi@yahoo.fr](mailto:belindajeudi@yahoo.fr) , +509 3909 6163

PMM se réserve le droit de ne pas attribuer le marché soit d'annuler la procédure à tout moment. L'invitation n'engage en rien PMM à mettre en œuvre le marché en objet qui est lié au financement du donateur.